Publie par la Cie. d'Imp. JOURNAL QUOTIDIEN 414 et 416, Rue Sussex

ABONNEMENT
LE CANADA
Journal Quotidien du Soir.
Un An en Ville ..... $ 4.00
Un An par la Poste .... $ 3.00

LE CANADA

OSCAR McDONELL, Directeur de la Redaction.

LA VALLEE DE L'OTTAWA
Edition Hebdomadaire du Journal
LE CANADA
ABONNEMENT
Un An en Ville ..... $ 2.00
Un An par la Poste .... $ 1.00

11eme. ANNEE No. 238 OTTAWA, JEUDI 30 OCTOBRE 1890 LE NUMERO 2 CENTS

Lectures du Soir

LE DROIT A LA MOUSTACHE

On avait fait courir le bruit, ces jours derniers, qu'il était question au ministère de la justice de modifier le règlement autorisant les magistrats à porter toute la barbe ; la moustache, ajoutait-on, leur demeurerait, comme par le passé, interdite.

Cette information vient d'être démentie. J'en suis d'autant moins étonné que le règlement dont on a parlé n'existe pas. C'est l'usage qui en tient lieu.

Il en est de cette affaire comme de celle des avocats qui, pendant très longtemps se sont vus privés du droit à la moustache et qui ne l'ont recouvré que, vers la fin de l'empire, précisément le jour où on s'est avisé de rechercher le règlement qui l'interdisait.

En 1868, un jeune avocat du barreau de Paris, se présentant à la barre avec une superbe moustache, fut arrêté au début de sa plaidoirie par le président, qui lui dit :

—Maître X..., vous savez bien qu'on ne plaide pas en moustaches.

—Pardonnez-moi, monsieur le président, répondit l'interpellé, mais je suis dans les termes du règlement. Je l'ai consulté : il n'y en a pas d'autre que le décret de 1810, lequel s'en rapporte aux anciennes ordonnances pour le costume. Il ne renferme pas de prohibition. Quant aux coutumes sous l'ancien régime, il suffit de lever les yeux sur ces portraits que nous admirons pour voir que les visages de magistrats et d'avocats sont ornés de moustaches ; je crois donc pouvoir garder la mienne. On m'a assuré, d'ailleurs, que M. le garde des sceaux, consulté, aurait répondu : Il est inutile de permettre ce qui n'est pas défendu."

Le plaidoyer était sans réplique. Force fut aux juges de laisser plaider l'avocat. Depuis ce temps, la moustache a eu droit de cité au barreau, et les jeunes membres ne se font pas faute d'en user.

C'est depuis ce jour également qu'un certain nombre de magistrats, plus mondains ou moins respectueux des anciennes traditions que les autres, ont, eux aussi, arboré la tringante moustache. Mais il faut bien reconnaître que cet usage a été peu suivi et que les magistrats barbus ont toujours constitué une petite minorité. Le grand nombre est demeuré fidèle aux pacifiques et bourgeoises côtelettes, aux classiques pattes de lapin ou s'est totalement rasé à la façon des acteurs.

Pourquoi cette proscription de la moustache survivant à toutes les tentatives et persistant en dépit de l'absence de tout règlement prohibitif ?

On peut en donner toutes sortes d'explications.

La tradition d'abord. Elle est tellement invétérée que quand nous voyons à un tribunal siéger un magistrat en moustaches, il nous fait toujours un peu l'effet d'un monsieur quelconque qui s'est déguisé en juge. Mais la tradition elle même doit avoir une raison d'être.

Il me semble qu'on peut la trouver dans la classique opposition qu'on a de tout temp établie entre la toge, emblème du pourvoir civil, et le métier des armes, la moustache étant considérée comme essentiellement militaire.

La lèvre rasée aurait alors pour le magistrat un caractère véritablement professionnel et ferait en quelque sorte partie de son costume au même titre que la longue robe et le bonnet engalonné. Cela étant admis, un magistrat en moustaches doit paraître une anomalie comme le serait un soldat en favoris.

***

J'ai dit que la moustaches avait, traditionnellement au moins, un caractère militaire. C'est tellement vrai qu'elle n'a été adoptée que dans la chute du premier empire et comme une revanche de l'oppression militaire longtemps subie. Jusque-là les soldats seuls se la permettaient., et encore pas tous les soldats; longtemps elle n'avait été autorisée qu'à une élite.

Il y avait des siècles que la moustache de nos aïeux, Gaulois et Francs, était abandonnée, quand sous le règne de François Ier, les aventuriers d'Italie la réintroduisirent en France. Elle n'était guère portée alors que par de vieux soudards. Mais déjà sous Louis XIII l'usage en était beaucoup plus répandu. Elle était dès cette époque, considérée presque à l'égal d'un insigne.

Un auteur du temps va jusqu'à affirmer qu'elle contribue à rendre un homme valeureux :

J'ai bonne opinion, dit-il, d'un jeune gentilhomme curieux d'avoir une belle moustache : le temps qu'il passee à l'ajuster et à la redresser n'est point du tout un temps perdu plus il l'a regardé, plus son esprit doit être nourri et entretenus d'idée mâles et guerrières;

Il paraît en effet que l'amour et l'orgueil de la moustache à croc ou en pointe était ce qui le dernier dans les braves de ce temps-là : témoin le comte de Bouteville qui, condamné à être décapité pour cause de duel, selon les edits de Richelieu, porta, au moment où l'exécuteur lui coupait les cheveux la main a sa moustache, qui dit le Mercure français de 1627, était belle et grande.

L'évêque de Nantes qui l'assistait lui dit : Mon fils il ne faut plus penser au monde, et je vois bien que vous y pensez toujours.

Boutville fut décapité avec sa moustache ce fut tout ce qu'on obtint de Richelieu.

Abandonnée après Louis XIV, la moustache était complètement oubliée sous le règne suivant, quand, à l'imitation des regiments étrangers, et surtout des hussards hongrois, elle fut adoptée par quelques corps d'élite et devint parmi les soldats un sujet d'émulation. Mais ce n'est qu'en 1832 que le droit de porter moustache fut accordé à tous les militaires et que le port en devint même obligatoire.

***

Le dernier règlement sur la barbe dans l'armée est celui du général Boulanger.

On sait qu'il a pour objet de permettre aux soldats de tous grades le port de la barbe entière.

Et ici je trouve une nouvelle preuve du caractère éminement militaire de la moustache. En dépit du laisser-faire commode qu'il autorise, le règlement est peu à peu tombé en désuétude, et aujourd'hui il n'y a qu'un très petit nombre de soldats qui le mettent à profit. Notre troupier a recommencé à se faire raser les joues et a pris avec la moustache la juvénile et martiale physionomie qu'ont consacrée tant de lithographies populaires.

Le soldat, comme le magistrat, est revenu de lui-même à l'aspect professionnel, tant il est vrai que les professions ont leur visage.

UN ROMAN ARABE

Un journal algérien rapporte que la cour d'assises d'Oran va juger ces jours-ci l'auteur d'un romanesque assassinat.

Mouled ben Aïssa, fils du caïd d'une tribu des environs de Tiaret, riche, jeune, beau, n'avait pas encore pris femme à un âge, vingt-deux ans, où les indigènes de sa classe ont déjà deux ou trois femmes, pour le moins.

Mouled était amoureux de la jeune Aïcha, fille d'une tribu ennemie, qu'il avait rencontrée en allant à la fontaine. Il n'osait la demander en mariage, convaincu que son père, à lui, et son père, à elle, s'opposeraient à cette union.

Mouled avait pour ami intime Ashmed ben Bachir, Marocain, se disant marabout et comme tel, jouissant de certaines prérogatives. Il le prit pour confident, et Ahmed s'offrit comme ambassadeur auprès du père de la jeune fille ; mais, en apercevant la jeune Aïcha, Ahmed devint amoureux, lui aussi, et voulu parler pour son compte personnel. Aïcha, qui partageait les sentiments de Mouled, repoussa le traître. Ahmed déclara à Aïcha que sa tentative n'était qu'une feinte, une épreuve ; et il intrigua tant que Mouled obtint la main d'Aïcha.

Le perfide Ahmed se déclarait aussi heureux ami. Il ne quittait plus sa tente, mais il soufflait la jalousie au cœur de Mouled qui exaspéré résolu de répudier celle qu'il adorait, demanda et obtient le divorce.

Mais à peine l'eût-il obtenu qu'il le regrettait et qu'il déclarait ne pouvoir vivre sans Aïcha. C'est ce qu'attendait Ahmed.

Persuadant à son ami Mouled qu'il avait bien pu se tromper, il l'encouragea à reprendre sa jeune épouse; mais la loi musulmane ne permet à un homme de reprendre la femme avec laquelle il a divorcé que si, dans l'intervalle, cette femme a été épousée par un autre. Bizarre et pourtant explicable jurisprudence, qui tend à restreindre la facilité du divorce.

Ahmed, protestant de son dévouement, s'offrit à remplir le rôle d'épouseur pour la forme et malgré les répugnances d'Aïcha, il tomba d'accord à ce sujet avec l'aveugle et amoureux Mouled.

Il avait été entendu que, après le semblant de mariage avec Ahmed, Mouled et ses amis viendraient chercher la belle Aïcha et la reconduiraient dans la tente de son père où elle devait rester jusqu'au nouveau divorce et au nouveau mariage. Mais lorsque Ahmed eut emmené Aïcha, il, refusa de la rendre. Il la tenait, disait il de la loi : le cadilla lui avait donnée. Il la gardait.

A peine eut-il compris cette réponse, que Monled bondit jusqu'à sa tente, saisit son fusil, revint en courant et déchargea son arme sur le traître, qui tomba mortellement frappé.

Quelques heures après, le meurtrier allait se constituer prisonnier.

Et c'est ce sympathique coupable qui va être jugé ces jours-ci devant la cour d'assises d'Oran, du moins s'il faut en croire notre confrère qui semble avoir ajouté à ce récit un peu de couleur méridionale, tant il est romanesque.

Rabais Special

En Articles d'Argenterie et en Horloges

—CHEZ—

A. & A. McMillan

98 Rue Rideau.

BIJOUTIERS EN GROS ET EN DETAIL.

Remede de Pinus

POUR les HEMORROIDES

Marque de Commerce

Onguent PINUS

Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

SUPPOSITOIRE PINUS—Pour hémorroïdes avec écoulement interne de sang. Remède et préventif sûrs.

Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord.

Mis en boîtes séparées.

En vente chez les Pharmaciens

—:o:—

—PREPARE PAR—

Pinus Medical Co.,

Ottawa, Ontario

Le remède de Piso pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.

CATARRH

En vente chez tous les pharmaciens, ou expédié affranchi à toute adresse contre paiement de 50 sous. E. T. Hazeltine, Warren, Pa., E. U. de l'A.

Je, soussigné, ai le plaisir d'annoncer au public de cette ville que l'organisation de mon établissement de Pompes Funèbres est achevée et que je suis maintenant prêt a exécuter tous les ordres qu'on voudra bien me confier. Mon établissement est des mieux équipés et on y trouvera tout ce qu'il faut pour les services funéraires ne toutes classes J'ai entr'autres corbillards une voiture de grande beauté et faite à mon ordre dans une des plus grandes manufactures du pays. L'assortiment des cercueils est des plus variés, et il y en a pour toutes les bourses. Le public est prié de venir à mon établissement où il trouvera un service irréprochable, des prix accomodants et des conditions généreuses.

L. GRATTON,
Vis-à-vis la Basilique.

PIANOS

A. & S. Nordheimer ont actuellement un très grand assortiment de

BONS PIANOS DE SECONDE MAIN

d'excellente Manufacture.
Prix et conditions plus avantageux qui aient jamais été offerts à Ottawa.

A & S Nordheimer

67 RUE SPARKS

Seuls Agents pour les Pianos Chickering, Steinway, Haines et Nordheimer et pour les Orgues Harmoniums de Estey et Kimball.

Henry Watters

PHARMACIEN

Coin des rues Rideau e Cumberland,

ET AUSSI

Coin des rues Sparks et Bank,

On donne un present

AVEC CHAQUE

Voiture d'Enfants

ACHETEE CETTE SEMAINE

L'assortiment est considerable

—A LA—

NATIONAL M'F'G. CO.
160 RUE SPARKS.

Persiennes, Toiles et Poles a Rideaux

Les meilleurs marchés dans la ville

National Mfg. Co

160 RUE SPARKS 160

OTTAWA

A. RIBOUT

TAILLEUR COUPEUR
TAILLAGE GARANTI

Manteaux de Dames une Specialite

204 Rue Dalhousie 204

MESDAMES !

Songez bien que c'est maintenant le temps de faire le ménage de votre maison et que c'est aussi le temps de laisser vos ordres pour

Blanchissage, Teintage, Pose de Tapisseries et Peintures de toutes Descriptions.

Tapisseries Anglaises, Américaines et Canadiennes.

Venez et comparez les prix. Estimés fournis.

J. F. BELANGER

159 Rue Bank.

Attendez

LA POUDRE DE TOILETTE

ALBANI

JOSEPH BRUCE

Autrefois du Medical Hall, ancienne apothicairerie de l'Hopital Général de Montréal

Chimiste et Droguiste

205 RUE RIDEAU, OTTAWA

En face du Couvent de la rue Rideau,

(Téléphone de Bell No. 179)

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix de localité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzne

Enseigne de la grosse Tarrière,

—MAGASINS :—

RUE SUSSEX ET DUKE, CHAUDIERE

23-11-87-88.

BRYSON, GRAHAM & CIE.

L'ENTREPOT DE TAPIS.

L'expérience de cette maison lui permet de s'aboucher avec les meilleurs manufacturiers Européens.

L'étendue de nos achats est telle que grâce à la quantité nous pouvons obtenir des prix exceptionnellement bas.

Notre Département de Tapis est maintenant plus grand que jamais, éclipsant tous les autres, anciens ou modernes, et tous nos prix, même pour le plus finis articles sont à la porte des plus économes.

Tapis en Corde, Union, Tapisserie, Bruxelles, Nattes en Cocoa et Double Tresse, Prelarts, Linoleums, Couvertures de Tables, etc., etc.

Toiles à Chassis, Couvre-Escaliers, Bois à Rideaux et Chaines, Rideaux en Dentelle, Madras, Turcoman, Chenille et Damas.

Complet de Lit $11.00, Lits à Ressorts en Fil d'Acier à partir de $2.50, Chaises à partir de 30cts.

L'opinion unanime de la presse et du public est que Bryson, Graham & Cie. sont maintenant à la tête pour leurs marchandises de première classe de toutes sortes et pour les prix du gros.

Un Rêve d'Or : Tapis tout Laine, une verge de largeur, patrons et couleurs sans pareils, 75cts. la verge.

Votre argent a de la valeur ici. Demandez à voir nos Rugs en Pluche, à $2.50.

BRYSON, GRAHAM & CIE.

Un vrai succès c'est le nouveau Département d'Epiceries de Bryson, Graham & Co., 35 rue O'Connor. Le secret en est le Bas Prix.

LES MENDIANTS RICHES

Au cours d'une réunion récente, un philanthrope parisien contestait l'existence des mendiants qui s'enrichissent. Je ne crois pas, disait il, à l'existence du fameux mendiant millionnaire dont on parle sans l'avoir vu S. le mendiant millionnaire n'existe pas, il n'en est pas de même du pauvre qui a des rentes.

Le fait suivant en est la preuve:

Le 6 sept. dernier, une femme de soixante-quinze ans environ, qui vivait de la charité publique et était inscrite au bureau de bienfaisance, Mme Marie Petit, veuve Gesse, tombait accidentellement dans l'escalier de la cave d'une maison du Faubourg Saint-Honoré. Dans sa chute elle se fracturait le bras et se blessait à la tête.

Le commissaire de police du quartier du Roule fit transporter cette femme à l'hôpital Beaujon. Il y a quelques jours, une voisine de Mme Gesse vint voir la blessée qui est locataire d'une chambre au troisième étage, rue du Faubourg-Saint-Honoré : "Tâchez de venir chez vous, dit la voisine à la malade, la porte de votre chambre a été ouverte ; des voleurs sont peut-être entrés."

Mme Gesse obtint du directeur la permission de se rendre chez elle, et elle revint bientôt, portant un paquet assez volumineux. Des malades voulurent se rendre compte du contenu du paquet ; il renfermait des titres de rente, et un interne de l'hôbital constata que le montant de ces valeurs, consistant en obligations de chemin de fer et en obligations de ville de Paris, dépassais le chiffre de 50,000 francs.

Le directeur de l'hôpital, averti de ce fait, prescrivit une enquête, et on apprit que cette femme était effectivement la propritaire de ces titres représentant plus de deux mille francs de rente!

VRAI CASSE-TÊTE

M. *Lamerre* a épousé Mlle *Lepère*. De ce mariage est né un fils qui est devenu le *maire* de sa commune.

Monsieur, c'est *le père* ; madame, c'est *la mère* et les deux font *la paire*

Le fils est le *maire Lamerre Le père*, quoique père, est resté *Lamerre;* mais *la mère*, avant d'être *Lamerre*, était bien *Lepère*. Le *père* est donc *le père* sans être *Lepère*, puisqu'il est *Lamerre*, et *la mère*, est *Lamerre* étant née *Lepère* ; mais n'a jamais pu être *maire*.

Le père n'est pas *la mère*, tout en étant *Lamerre*. Si *la mère* meurt, *Lamerre*, qui est *le père*, et qui n'a jamais été *Lepère*, pas plus qu'il n'a été *le père* de *la mère* du *maire*, *le père*, dis je, devenant veuf, *la perd*, et le *père Lamerre*, ainsi que le *maire Lamerre* perdent la tête, et nous aussi.

CE N'ETAIT PAS JACK L'EVENTREUR

Londres, 30 oct. — De l'examen médical du cadavre de la femme trouvé à South Hampstead, il résulte que ce crime n'est pas l'œuvre de Jacques l'éventreur et que cette femme n'appartenait pas à cette classe de femmes de Whitechapel parmi lesquelles Jacques choisissait ses victimes.

C'est le cadavre d'une femme d'environ 30 ans. Elle était bien habillée. Elle avait la gorge coupée et le crâne brisé ; ses poches avait été vidées. De plus on a trouvé près de là une voiture dans laquelle se trouvaient une couverture de fourrures pleine de taches de sang. On suppose que cette voiture a servi à transporter le cadavre de l'endroit où le crime a été commis jusqu'à l'endroit où l'on a découvert le corps.

On a reconnu la femme assassinée; c'est la femme d'un commissionnaire, employé à Londres, Mme Hobbs, a quitté hier son mari, emmenant avec elle son enfant dans la voiture que lon a retrouvée à quelque distance du lieu du crime. On ne sait ce qu'est devenu l'enfant.

D'après l'enquête, il paraît que Mme Hobbs n'a pas eu de querelle avec son mari. Le vol serait dont le mobile du crime. Du reste, le meurtrier a pris un porte-monnaie et une bague à Mme Hodbs. L'enfant qu'elle avait avec elle n'était âgé que de dix huit mois. On n'en a pas encore retrouvé de traces.

UNE SÉRIE DE CRIMES

On annonce de Copenhague la découverte des forfaits d'une horrible mégère, une femme Rasmussen qui, dans le cours des cinq dernières années, a froidement assassiné une vingtaine d'enfants de naissance irrégulière et placés auprès d'elle comme pensionnaires. Quelques-uns des pauvres petits ont succombé à l'inanition, d'autres ont été étranglés ; il en est qui ont péri par l'absorption de boissons fortes, d'autres, enfin, ont été empoisonnés. Les cadavres étaient jetés à l'égout.

La femme Rasmussen prenait l'engagement d'élever les enfants pendant les premières années de leur enfance, moyennant une somme une fois payée ; elle avait donc tout intérêt à s'en débarrasser rapidement. Une servante dont l'enfant venait de mourir a dénoncé l'horrible femme qui s'est suicidée pour échapper au billot fatal. Elle avait un complice, une accoucheuse pourvoyeuse d'enfants naturels, qui est arrêtée et a fait des aveux complets.

LA LOI CONTRE LES LOTERIES

La nouvelle loi contre les loteries est appliquée avec rigueur par les directeurs de bureaux de poste dans toute l'étendue des Etats-Unis.

Le *Morning Journal* de Fort Wayne, comte d'Allen, Ind., ayant publié la liste d'une tombola tirée à un bazar organisé récemment au bénéfice de l'église catholique de Monroeville, a été saisi à la poste. Le directeur du bureau de poste de Fort Wayne, conformément aux instructions qu'il a reçues de Washington, tient pour illégale la publication d'une liste de tombola même au profit d'une église quelconque. En conséquence tous les numéros du *Morning Journal* de Fort Wayne expédiés par la poste ont été renvoyés aux propriétaires éditeurs de ce journal qui ont été informés, en même temps, qu'ils s'exposaient à des poursuites criminelles. La *Morning Gazette* de la même ville a été également saisie à la poste pour avoir publié le nom du gagnant d'un coussin de sofa mis en loterie au profit d'une famille pauvre.

Bien plus, cinq lettres arrivées à Fort Wayne par la dernière malle d'Europe ont été retournées simplement parce qu'on les supposait émaner d'une agence de loterie allemande et renfermant des circulaires ou des billets de cette loterie.

UN CRIME MYSTERIEUX

Un drame mystérieux, dont la victime est un nommé Edward Houck, s'est déroulé à Sullivan (Indiana), le pays par excellence des pseudo-reformateurs appelés White Caps.

On prétend que Houck est rentré ivre chez lui l'autre soir, qu'il s'est mis aussitôt à maltraiter sa femme qui était malade et incapable de quitter son lit. L'ivrogne s'étant emparé d'une hache la levait sur sa femme et allait frapper lorsque quatre hommes masqués ont fait justement irruption dans la maison et ont emmené aussitôt l'ivrogne dans la cour et l'ont tué avec la hache avec laquelle il voulait tuer sa femme.

Telle est du moins l'histoire absolument invraisemblable racontée par Mme Houck, qui prétend, en outre, ne pas connaître les meurtriers de son mari. Cette histoire a paru des plus suspectes à la police, qui a ouvert une enquête pour tacher de découvrir par suite de quelles circontances les prétendus hommes masqués sont arrivés si à point pour sauver Mme Houck et la débarasser de son dangereux mari.

Epigraphe :

"Ci gît Jean Fouillassu, décédé dans sa cinquième année.

"Il mena une vie exemplaire et mourus célibataire."

Dans une école israélite :

—Quelle faute, demande le professeur, commettaient les frères de Joseph en le vendant ?

Tous les élèves répondent en chœur :

—Ils le vendaient trop bon marché !

Une institutrice enseigne l'histoire sainte à son élève, Mlle Henriette, jeune brune de quinze ans.

L'aventure de la chaste Suzanne et des deux vieillards prête à de longs développements :

—La conduite de la chaste Suzanne est digne d'éloges, dit solennellement l'institutrice. A sa place, qu'auriez vous répondu aux deux vieillards ?

—Moi, j'aurais pris le moins vieux!

Un avocat est cité comme témoin.

—Avocat, dit le président, vous allez oublier pendant un instant votre profession et nous dire...

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE